

POINT COMMUN-E



ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

YVAN TARDY

PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMMUNES
VAUDOISES ET SYNDIC D'EPALINGES

Editorial de M. Yvan Tardy Président de l'UCV

C'est dans le cadre des festivités organisées pour ses mille ans que la commune de Champvent se réjouit d'accueillir les communes vaudoises à l'occasion de notre assemblée générale de fin de législature. Par ailleurs, nous aurons également la chance de pouvoir être au cœur d'un évènement sportif de renommée internationale puisque Champvent accueille également les 25 et 26 juin la première manche de Coupe du Monde de VTT trial qui réunira plus d'une centaine de pilotes venant de plus de 15 nations! Tout est mis en œuvre pour que la fête soit belle autour du thème des 5 continents. On ne peut qu'être impressionné par l'engouement des autorités de la région ainsi que l'engagement de toute une population fière à juste titre de cet évènement.

Cette réjouissance de se rencontrer dans une région parfois mal connue des vaudoises et des vaudois est entièrement partagée par le comité de l'UCV, ainsi que par les membres des municipalités de notre canton. Ce sera aussi pour nous l'occasion de prendre congé de nos collègues syndics et municipaux qui mettront un terme à leur mandat au service de la collectivité publique; qu'ils soient félicités pour leur engagement et leur dévouement.

Enfin, je souhaite un plein succès aux municipalités qui reprennent le flambeau: la tâche est certes difficile, ardue parfois mais ô combien passionnante. Cette journée sera l'occasion de se rencontrer, d'échanger nos expériences, de dialoguer avec nos invités du monde politique, économique ou scientifique dans une ambiance détendue, permettant à chacune et chacun de mieux se connaître.

Je vous donne donc rendez-vous le samedi 25 juin 2011 dès 09h00 à Baulmes tout d'abord pour ceux qui assisteront à l'Assemblée générale, puis dès 11h00 à Champvent pour les festivités. Et ceux qui connaissent mal le Nord Vaudois n'oublieront pas d'utiliser leur GPS! ■

SOMMAIRE

N° 37 - ÉTÉ 2011

Champvent accueille la Journée des Communes Vaudoises 2011	4
Louis-Henri Delarageaz politicien vaudois méconnu	10
Interview 5 sur 5 avec Babette Keller	11
Transmission d'alarmes sur Internet	13
Modération du trafic et convois agricoles	14
Concours Point carrefour	15
Lutte contre la pénurie de médecins de premier recours	17
Point juridique: Diagnostic obligatoire sur l'amiante	18
Concours sur la biodiversité	21
Assemblée générale de l'AVDCH à Cudrefin	22
Assemblée générale de l'AVIATCO à Château-d'Oex	25
Assemblée générale de l'AVDAAS à Yverdon	26
Assemblée générale de l'ACVBC à Bex	29
Mémento Cours spécifiques	30

IMPRESSUM

Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch

Impression et régie des annonces

PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch

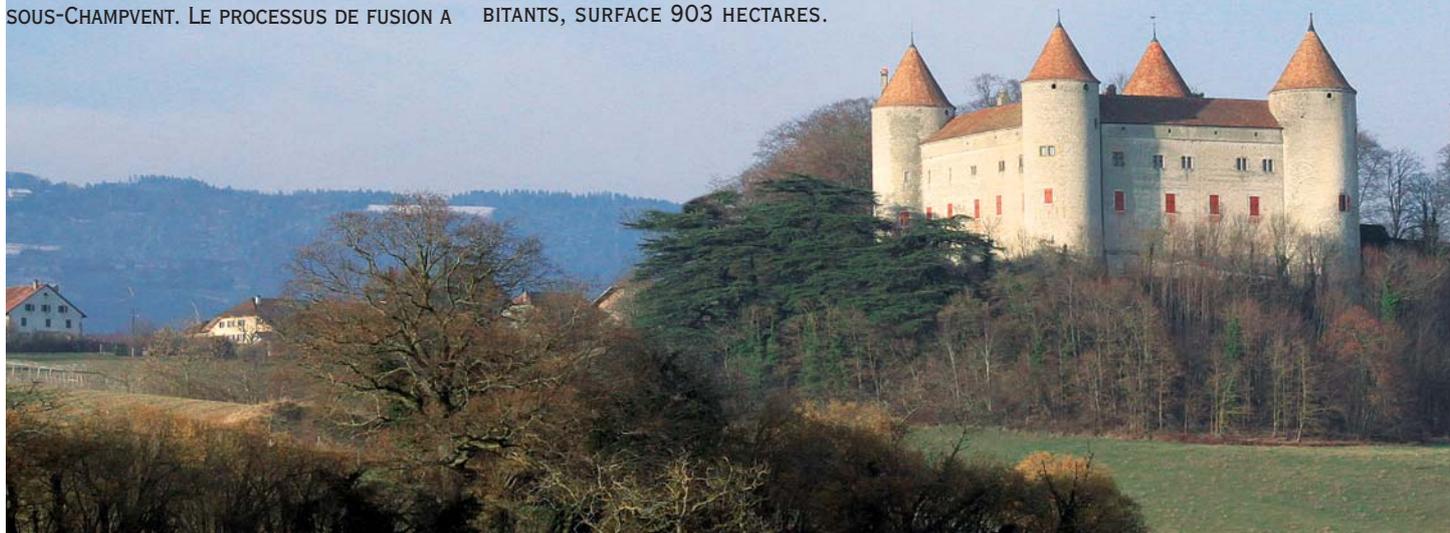
Graphisme et prépresse GDesign & Communication, Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

Bienvenue à Champvent qui fête ses 1000 ans

CHAMPVENT APPARAÎT DANS LES DOCUMENTS AU XI^E SIÈCLE; IL FAISAIT ALORS PARTIE DE LA SEIGNEURIE DE GRANDSON QUI S'ÉTENDAIT DES LIMITES DU COMTÉ DE NEUCHÂTEL JUSQU'À MONTRICHER, SANS AUTRES INTERRUPTIONS QUE CELLE DE LA VILLE D'ORBE, FIEF DE LA HAUTE BOURGOGNE, ET CELLE DU MONASTÈRE DE ROMAINMÔTIER. AU XIII^E SIÈCLE, IL FUT DÉTACHÉ AU PROFIT D'UN CADET, HENRI DE GRANDSON, QUI PRIT ALORS LE NOM DE SA TERRE ET ENTREPRIIT LA CONSTRUCTION D'UN CHÂTEAU FORT, ACHEVÉ PAR SES DESCENDANTS. LES HABITANTS S'APPELLENT LES CHAMPVANNAIS, «LÈ RUFANS» EST LEUR SOBRIQUET, IL SIGNIFIE LES «VAURIENS». LA COMMUNE COMPTE ACTUELLEMENT 357 HABITANTS, ELLE ÉTAIT PLUS IMPORTANTE DANS LE PASSÉ ET EN A COMPTÉ PLUS DE 400 VERS 1860. LA SURFACE EST DE 684 HA, DONT 123 HA DE FORÊT AVEC UNE CAPACITÉ DE 1'100 M³ DE COUPE ET ENVIRON 10 HA DE VIGNES. L'ALTITUDE MOYENNE EST DE 520 MÈTRES. CHAMPVENT COMPREND LES HAMEAUX DE ST-CHRISTOPHE, LA RUCHE, LES TRONCS, LE TRÉSY, LA TUILIÈRE, MORNENS ET GRANGE-NEUVE. CHAMPVENT FAIT PARTIE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS. LE VILLAGE EST ENTOURÉ PAR LES COMMUNES DE BAULMES, VUITEBOEUF, ORGES, ÉSSERT-SOUS-CHAMPVENT, VILLARS-SOUS-CHAMPVENT, SUSCÈVAZ, MATHOD ET RANCES. À MOINS DE 5 KM DE L'AUTOROUTE YVERDON-OUEST ET DU CENTRE COMMERCIAL DE CHAMARD. LA COMMUNE VIENT PAR AILLEURS DE FUSIONNER AVEC LES VILLAGES VOISINS D'ÉSSERT ET VILLARS-SOUS-CHAMPVENT. LE PROCESSUS DE FUSION A



ÉTÉ RONDEMENT MENÉ PAR DES GROUPES DE TRAVAIL DES TROIS VILLAGES RESPECTIFS. LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ PAR LES HABITANTS À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ. CES TROIS COMMUNES COLLABORENT EFFECTIVEMENT DÉJÀ DEPUIS TRÈS LONGTEMPS. LA FUSION INTERVIENDRA OFFICIELLEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2012. LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE NOUVELLE COMMUNE SERONT LES SUIVANTES: POPULATION 561 HABITANTS, SURFACE 903 HECTARES.





TEXTE: DENIS CLÉMENT
MEMBRE DU COMITÉ D'ORGANISATION
1000 ANS CHAMPVENT

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI



Manifestations

On observe une étonnante vitalité culturelle à Champvent. L'Union des Sociétés Locales regroupe les sociétés de Chant, Musique, Jeunesse, Couture, Laiterie, Quilles et le Groupe Théâtral. De toute façon, Champvent aime organiser des fêtes importantes.



En effet en 1978, Champvent a organisé la toute première «Schubertiade» sous la direction de Monsieur André Charlet. Lors de cette fête de la musique, le village avait accueilli plus de 10 mille personnes malgré la pluie.

**«LE COMITÉ D'ORGANISATION
FORT DE 18 MEMBRES,
PRÉSIDIÉ PAR PIERRE-ALAIN URFER
EST À L'OEUVRE DEPUIS
LE 27 JANVIER 2009»**

Ensuite, en 1994, la Société de Jeunesse organisait «Fœderis» à l'occasion du 75e anniversaire de la Fédération des Jeunesses Campagnardes (FVJC).

Là encore, le succès fût total et la participation avait été estimée à environ 14'000 personnes sur 4 jours.

Et maintenant, le jubilé probablement le plus important à venir, c'est «1000ans.ch». L'initiative d'organiser l'Assemblée de Communes Vaudoises durant la manifestation a germé en 2006 déjà.

Un comité d'organisation fort de 18 membres, présidé par Monsieur Pierre-Alain Urfer est à l'œuvre depuis le 27 janvier 2009.

Avec le thème de l'ouverture sur le monde, le programme propose des stands continentaux avec des représentants du Portugal, du Viêt Nam, les pays de l'Afrique de l'Ouest, le Brésil et la Colombie mais bien évidemment aussi la Suisse.

Chaque pays va offrir de nombreux enchaînements d'activités dédiées aux joies et cultures ainsi que des démonstrations de danses et de la nourriture locale.

Tout est et sera encore mis en œuvre pour organiser une fête absolument mémorable afin de justifier cette réputation de «Champvent aime faire la fête» et surtout pour accueillir tous les jeunes et moins jeunes ainsi que les familles, car les activités pour les enfants seront nombreuses.

Au nombre des manifestations que comportera la commémoration, il est important de citer les activités suivantes:

- L'Assemblée générale de l'UCV
- Une manche coupe du monde de vélo-trial placée sous la responsabilité de l'UCI
- Cinq pays hôtes qui présenteront des groupes musicaux connus et des danses
- Des concerts gratuits
- Le spectacle pour les enfants avec Gaëtan
- Deux formules pour le bal ou bal + repas d'Alain Morisod.

Le village

Au centre du village, le Restaurant de «La Croix Fédérale» appartient à la Commune, il est très bien tenu par la famille Didier Daburon, agréablement réputée dans la région.

Placée à côté du Restaurant, la grande salle est souvent utilisée pour des manifestations villageoises, des mariages et également pour la gymnastique scolaire.

À la grande salle, la commune organise en début d'année, une fondue gratuite pour tous ses habitants et la Société de couture organise sa «Vente annuelle» au début mai.



Le château

Le château de Champvent est un des plus majestueux du pays Romand. Campé sur la colline, il domine superbement la contrée et, du haut de ses tours, la vue est incomparable. Si la légende dit qu'il fut fondé par la Reine Berthe, l'histoire et l'archéologie montrent qu'il date de la seconde moitié et de la fin du XIII^e siècle (vers 1266), c'est à dire des premiers seigneurs de Champvent de la Maison de Grandson, Henri et Pierre. On est frappé par la puissance des quatre tours de ce monument historique. Cette magnifique forteresse est une propriété privée, entretenue dans les règles de l'art.

Le plan de construction tire manifestement son origine de l'architecture byzantine et a sans doute fait son apparition en Europe occidentale à l'époque des croisades. En général, c'est le schéma des châteaux construits en plaine, où le terrain plat facilitait le piquetage d'un plan régulier. Le fait qu'il a été adopté pour le château de Champvent, juché sur les hauteurs, doit donc être considéré comme une exception.

La construction du château coïncide avec la division de la grande seigneurie de Grandson entre les fils d'Ebal IV, vers 1225.

Bienvenue à Champvent qui fête ses 1000 ans



La tour nord-est contient la chapelle du XIII^e siècle, qui a conservé une grande valeur archéologique. Les quatre tours ont été construites à la même époque; elles furent recouvertes à nouveau entre 1359 et 1365.

Les comptes de la seigneurie mentionnent aussi des réparations faites sous Marguerite de Champvent, alors que le château était menacé par le comte de Savoie. Trente hommes d'armes avec Rollin et Jean de Cormondrèche y tenaient alors garnison. Des remaniements au XVIII^e siècle donnèrent à la cour son aspect actuel. On est frappé surtout à Champvent par la puissance et l'épaisseur des murs qui ont encore 1m 95 au sommet des tours. Les sous-sols immenses sont voûtés comme à Morges et à Yverdon. Ils ont conservé, comme les tours, leurs niches avec les archères ou meurtrières à croix, postérieures à celles d'Yverdon, longues et étroites. Le donjon, défendu autrefois par un pont-levis, avait dans sa grande salle une vaste cheminée. Un escalier à vis, dans l'épaisseur du mur, conduisait à l'étage supérieur qui a malheureusement disparu. Malgré les légendes, Champvent n'avait pas d'oubliettes.

On entre dans la cour par une grande porte qui a été remaniée. Elle est encore surmontée, au som-

met du rempart, par les mâchicoulis de pierre qui défendaient l'entrée du château et par lesquels on lançait des projectiles sur les assaillants.

L'entrée franchie, on se trouve dans la cour et l'on remarque que les bâtiments subirent certaines modifications, peu importantes, au XVIII^e siècle.

Les bâtiments possédaient trois entrées: une à l'est, une au sud et une dans la tour sud-est qui donne accès aux étages par un escalier à vis.

À côté de cette tour, un escalier descend à la cave, disposition évidemment postérieure à la construction primitive. Cette cave a conservé une ancienne porte de bois épaisse et à claire-voies qui pourrait encore dater de l'époque bernoise.

Église

L'église de Sainte Marie de Champvent est très ancienne. Elle est citée pour la première fois en 1013 dans un échange entre le couvent de Romainmôtier et le sire Norbert. Placée sous le patronage immédiat de l'évêque auquel le curé payait, en 1397, un demi-marc d'argent de redevance.

Vers 1365, Un certain Nicod, de Champvent, fut frappé d'une amende de un florin pour avoir rompu la porte de l'église, allant y chercher sa femme pour la battre.

En 1388, le curé se refuse à payer une redevance pour les réparations et fortifications du château; en alléguant que l'église et la cure étaient beaucoup trop loin du bourg.

L'église de Champvent possédait des revenus importants. En 1453, elle renfermait quatre chapelles dédiées à Sainte-Antonine et Sainte-Marie-Madeleine. Une de ces chapelles fut fondée par Pierre de Vergy qui demanda d'y être enseveli. En 1516, Guillaume de Vergy dota la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, de maisons, vignes, plus les dîmes de St-Christophe et de Peney, valant 74 coupes de froment et 20 livres en argent. Les chapelains devaient célébrer chaque année l'anniversaire de Jean de Vergy, y convoquer le curé de la paroisse et ceux de Method, Peney, Vugelles, Giez, Montagny, Fiez, St-Maurice, Baulmes et Rances. Le curé de Champvent recevait à cette occasion 5 sols et les autres 2 ou 3 sols. L'évêque Guillaume de Challant attribua, au XV^e siècle, le bénéfice paroissial de Champvent à l'entretien de la maison des Innocents.

Le couvent de Romainmôtier avait reçu, au début du XI^e siècle, du roi Rodolphe et de divers seigneurs, des bénéfices importants à Champvent. L'église de Champvent a été restaurée en 1821 et 1891. Le

Bienvenue à Champvent qui fête ses 1000 ans

clocher renferme encore une cloche provenant de l'ancienne église et datant de 1514. Une seconde cloche ancienne, mais ne portant pas de date a été vendue en 1898. Deux vitraux aux armes de Steiger et de Diesbach sont également conservés et datent de 1686.

Le plus célèbre des champvannais

C'est sans doute Pierre de Champvent, *king's chamberlain*.

Les liens existant entre des familles de la noblesse vaudoise, la maison de Savoie et la couronne d'Angleterre ont valu à Pierre de Champvent une carrière tout à fait remarquable.

Né vers 1235, il passera toute sa vie au service de deux rois d'Angleterre, bénéficiant probablement du crédit que son oncle, Pierre de Grandson, possédait déjà à la cour. Ecuyer d'Henri III, il sert celui-ci en Angleterre, mais aussi en France, participant entre autres à une expédition en Gascogne en 1254. Il est fait chevalier, devient conservateur de l'arsenal royal et reçoit de nombreuses faveurs royales, en espèces, terres et manoirs.

Il fréquente les grands du royaume et participe activement à la vie de la cour. En 1269, il est fait *sheriff* du comté de Gloucester, chargé d'en assurer la sécurité, d'y mener les enquêtes judiciaires et d'y collecter les impôts.

A la mort d'Henri III, il passe au service de son héritier, Édouard 1er, est fait sénéchal du roi, titre témoignage de la haute confiance qui lui est accordée, puis *king's chamberlain*, chambellan du roi, ce qui le situe au sommet de l'administration du royaume. Mais Pierre de Champvent vient rarement respirer l'air de sa terre natale, confiant l'administration de ses biens en Pays de Vaud à des chevaliers. A sa mort, vers 1302, il laisse un héritier, mais la famille de Champvent s'éteint en 1336.

Ci-dessous: le «sire de Champvent», tel que représenté sur un panneau de bois sculpté et peint datant du XV^e siècle.



Archives

A la suite de divers abus, le seigneur, Jean-Rod. Tillier, donna à l'autorité communale, le 5 août 1740, l'organisation suivante:

- L'assemblée des communiens ne se réunira plus que trois fois par an, à moins de cas imprévus et il ne sera plus permis de fumer et de boire pendant les séances.
- Les affaires courantes seront régies par une commission composée du gouverneur et de six membres choisis par le seigneur. Elle aura ses séances au château, en présence du seigneur ou de son curial. Elle tiendra la caisse communale. Le gouverneur sera sous les ordres de la commission et recevra un écu blanc par année.
- Chaque communier recevra au Nouvel-An une gratification de 3 batz «qu'il pourra boire le jour même ou le lendemain».
- Dès 1755, la commission se composa de 10 membres.

En 1720, les conseillers et communiens reconstituèrent, sous le nom d'Abbaye des Mousquetaires, une ancienne société de tir, accessible à eux seuls. Celle-ci reçut en conséquence, de Berne, un capital de 100 florins et, de la commune, le revenu de divers fonds de terre.

Les archives féodales de Champvent furent pillées et brûlées dans la nuit du 7 au 8 mai 1802 par une troupe de Bourla-Papey venus de Method, de Villars et de Suscévaz, sous la direction du syndic de ce dernier village.

Sachez encore...

Toute la commune, la population, les Sociétés locales et les bénévoles participent à la réalisation de la fête et sont prêts à vous accueillir nombreux dans notre sympathique village.

Sites Internet

Le site indispensable pour découvrir le programme et toutes les animations de la fête www.1000ans.ch

Il est possible de visiter le site internet officiel de la commune sous www.champvent.ch

Le site du FC Champvent, club de 2^e ligue sous www.fc-champvent.com ou le blog.

L'accès à la place de fête est gratuit durant toute la durée de la manifestation.

La légende du canon

Venez découvrir la légende durant la fête. Une statue en terre cuite représentant «la légende du canon» sera réalisée par Sarah H. artiste à Method.

Fusion de Champvent et Saint-Christophe

En effet par le Décret du 8 juin 1811, le Grand Conseil décrète la décision: *Qui réunit le territoire du ci-devant fief de Saint Christophe à la commune de Champvent.*

Assemblée de l'UCV le 25 juin 2011

Nous mettons tout en œuvre pour recevoir et accueillir les représentantes et représentants des autorités communales, cantonales et fédérales ainsi que tous les invités officiels participant à l'Assemblée des délégués.

Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer, Chef du DDPS sera présent durant la journée de l'UCV

En attendant de vous rencontrer très nombreux durant ces 4 jours de commémoration qui seront, nous l'espérons inoubliables, nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle journée des communes vaudoises ■

LOUIS-HENRI DELARAGEAZ

Un homme politique vaudois méconnu



TEXTE: OLIVIER MEUWLY
DR EN DROIT ET ÈS LETTRES
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE



«SI NOS COMMUNES ONT JOUÉ UN GRAND RÔLE EN POLITIQUE, CE N'EST PAS PARCE QU'ELLES AVAIENT DES RÉPARTITIONS, C'EST PARCE QU'ELLES SE SONT CONSTITUÉES ETATS DANS L'ÉTAT, PARCE QU'ELLES ONT EU UNE VIE PROPRE». CELUI-CI QUI S'EXPRIME AINSI DEVANT LE GRAND CONSEIL VAUDOIS EN AUTOMNE 1851 EST L'UNE DES FIGURES PARMIS LES MOINS CONNUES, MAIS AUSSI PARMIS LES PLUS FASCINANTES DE LA POLITIQUE VAUDOISE DU XIXÈME SIÈCLE: LOUIS-HENRI DELARAGEAZ.

Certes moins porté aux arabesques philosophiques que Druey, certes moins homme d'Etat que Ruchonnet, il est pourtant incontournable: sans lui, les deux hommes n'auraient pu accomplir leur œuvre pour notre canton, et notre pays.

Originaire de Préverenges, né en 1807 et mort 84 ans plus tard, Delarageaz, arpenteur de son état et subtil organisateur, est un homme de pouvoir. C'est grâce à lui, à ses réseaux, à son activisme, que Druey peut d'emparer du pouvoir en 1845. Delarageaz lui succédera d'ailleurs à la tête du Conseil d'Etat lorsque son ami sera élu au Conseil fédéral, en 1848.

Mais, véritable «patron» du gouvernement, Delarageaz y dévoile aussi ses limites. Homme curieux de tout, redoutable homme d'affaires, grand propriétaire, beaucoup plus cultivé qu'il ne le préten-

**(...) CORRESPONDANT ET AMI
DU PHILOSOPHE ANARCHISTE
PROUDHON, DELARAGEAZ AIME
LE POUVOIR, LA RÉVOLUTION
QU'IL A DIRIGÉE**

dra, correspondant et ami du philosophe anarchiste Proudhon, colonel fédéral, conseiller national également, Delarageaz aime le pouvoir, la révolution qu'il a dirigée. Trop sans doute...

Il ne peut imaginer «son» canton de Vaud capable de s'épanouir sans lui; il ne peut s'imaginer ailleurs qu'au pouvoir, aux commandes de l'Etat. Tombé en disgrâce en 1862, il s'en retourne dans ses domaines, s'attelle à faire fructifier ses vignobles, dont il est très fier... Les vins du «Colonel» se vendent cher!

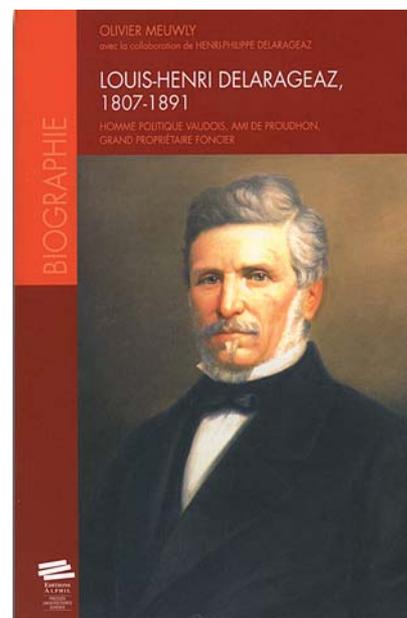
Ce pouvoir, Delarageaz l'a toutefois cheillé au corps. Il est réélu au Conseil d'Etat en 1866 et re-

construit le radicalisme, alors divisé. Et c'est grâce à lui que le jeune Ruchonnet peut parfaire ses armes en politique, s'installer dans la «carrière»... jusqu'aux sommets.

Le maître dépassera l'élève. Delarageaz, vissé au pouvoir, aperçoit mal la menace, ne voit pas que son temps est passé. La culture étatique des jeunes radicaux réunis autour de Ruchonnet n'est plus la sienne. Il est demeuré proudhonien: l'Etat, certes essentiel, doit savoir rester dans sa sphère de compétences...

Issu de l'aile la plus progressiste des radicaux en 1845, Delarageaz travaille désormais de concert avec les libéraux, notamment en matière de politique fiscale: un domaine qui lui vaudra son ultime défaite, en 1877. Il se retire alors définitivement de la politique, l'année suivante.

Mais jusqu'au bout, Delarageaz, est resté, en accord avec ses anciens amis radicaux et les libéraux, un ardent fédéraliste. Viscéralement hostile au centralisme, il l'est aussi sur le plan intérieur: les communes sont les alvéoles desquelles jaillit la sève de la politique cantonale! ■



Par Olivier Meuwly, (avec la collaboration d'Henri-Philippe Delarageaz),

**Louis-Henri Delarageaz 1807-1891.
Homme politique vaudois, ami de
Proudhon, grand propriétaire foncier**

(Alphil, 2011).

L'interview «5 sur 5»

Babette Keller

Présidente et
directrice générale de
Keller Trading SA
Bienne



5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTZIEZ PAS?**
J'aimerais être la porte parole d'une religion unique, basée sur le respect de penser de chacun...
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**
L'abus de pouvoir et l'appât du gain
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT: LA DERNIÈRE FOLIE QUE VOUS VOUS ÊTES OFFERTE?**
Mes lunettes, elles sont en bois...
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**
C'est selon les événements du moment, mais toujours avec le sourire
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**
Mon travail, c'est certain.

5 Dates clés:

- Les dates de naissance de chacun de mes 4 enfants, **17 JUIN 1984, 12 FÉVRIER 1986, 12 JUILLET 1989 ET 5 DÉCEMBRE 2000**
- **11 SEPTEMBRE 2001** Incompréhension, Chagrin & Révolte; No Comment
- **8 AVRIL 2009**, quant au beau milieu d'une journée de travail j'ai appris par téléphone que ma manière de gérer ma société était récompensée par le Prix Veuve Clicquot
- **28 NOVEMBRE 2008**, participation sur invitation à l'exposition «Belles Montres» qui a duré 3 jours au musée du Louvre de Paris. Très Grand Moment professionnel mais surtout émotionnel
- **29 OCTOBRE 2010** rencontre avec mon Roi Charmant (Il est un privilège dans une vie de rencontrer son partenaire de vie, son âme soeur, son Grand Amour...). Il m'a trouvé il est juste merveilleux.

Mise à part le 11 septembre, toutes ces dates sont liées de près ou de loin à l'Amour, je crois qu'il n'y a pas de plus jolis cadeaux que nos instants de bonheur!

Personnellement je les savoure ... Le bonheur ne se monnaie pas! Alors je me demande souvent après quoi court le monde?

Madame Babette Keller sera notre invitée et notre oratrice lors de l'assemblée générale qui se tiendra à Baulmes le 25 juin prochain ■



TEXTE: CÉDRIC FAVRE
JOURNALISTE RP INDÉPENDANT

La transmission d'alarmes sur internet, c'est pour demain!

LA PLUPART DES CENTRES DE RÉCEPTION D'ALARMES (INCENDIE, INTRUSION, EFFRACTION) SE SONT ÉQUIPÉS POUR LA RÉCEPTION D'ALARMES VIA INTERNET.

PLUSIEURS CONSTRUCTEURS DE TRANSMETTEURS SE RETROUVENT SUR CE NOUVEAU MARCHÉ, ACTUELLEMENT FORTEMENT MONOPOLISÉ.

Jusqu'à aujourd'hui, la transmission des alarmes se faisait sur le réseau téléphonique câblé. Mais cette technologie va disparaître avant mi-2013 au profit du protocole Internet (IP).

La transmission d'alarmes induit des dépenses d'exploitation conséquentes. Ces charges sont constituées de contrats de maintenance, ainsi que de taxes pour la transmission, la surveillance

Autre avantage, les alarmes peuvent être triées et transmises à plusieurs centres de traitement.

Typiquement, les critères d'effraction ou d'agression seraient envoyés à une centrale privée, le feu ou l'inondation aux pompiers et les dérangements de l'installation à un centre technique spécifique.

Et la sécurité?

Compte tenu d'une possibilité de redondance par voie aérienne (GPRS-3G) pour palier à un risque d'indisponibilité des réseaux filaires publics et grâce à des protocoles IP sécurisés, le transit d'alarmes sur Internet devient raisonnable. La disponibilité annuelle sera même augmentée d'un facteur quatre!



Il existe de très nombreux systèmes d'alarme pilotés par internet tant pour le privé que pour les collectivités

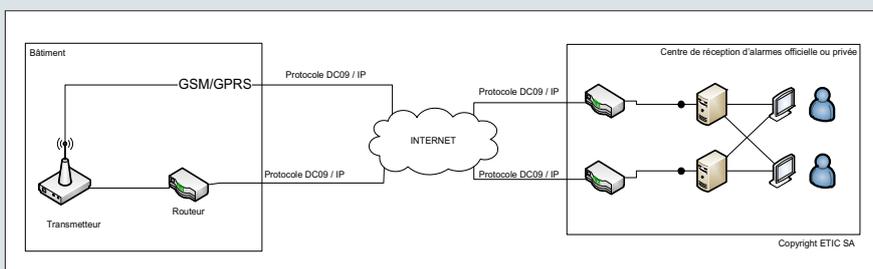


Schéma de principe



Nouveau transmetteur IP

et la réception d'alarmes. En faisant transiter les alarmes sur un réseau IP, les communes pourront profiter de leurs infrastructures et réduire leurs coûts d'exploitation.

Afin de permettre à plusieurs constructeurs différents d'être présents sur ce nouveau marché, il existe un protocole normalisé international ANSI/SIA-DC-09-2007. Il permet d'uniformiser les messages et d'interpréter leur contenu par les centrales de réception, de façon standard.

Contrairement à la situation actuelle, les données d'alarmes IP sont cryptées, augmentant la confidentialité.

L'intégrité est assurée par des mécanismes propres à ce protocole et on pourrait même facilement imaginer de faire transiter d'autres données sur le même support, comme de la vidéosurveillance pour une levée de doute, par exemple ■

COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse. Envoyez-nous vos messages par courriel à nathalie.greiner@ucv.ch ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 - 1009 Pully (Rubrique Courrier du lecteur)

Les obstacles à la circulation des convois agricoles

L'INTENSITÉ DU TRAFIC ROUTIER DANS NOS VILLAGES ENTRAÎNE POUR LA POPULATION DES RISQUES SÉCURITAIRES, DU BRUIT, DES DOSES ACCRUES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE. AVEC RAISON LES AUTORITÉS COMMUNALES PRENNENT DES MESURES DE MODÉRATION DU TRAFIC. RALENTIR LES FLUX DE VÉHICULES EST FAVORABLE À TOUS. ENCORE FAUT-IL QUE LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS N'EMPÊCHENT PAS LES CONVOIS AGRICOLES DE TRAVERSER LES VILLAGES DE NOS CAMPAGNES.

La densité du trafic oblige les autorités communales à adopter des mesures de modération de celui-ci à l'intérieur des localités, afin de favoriser la mixité des usages de la voie publique et de garantir la sécurité des autres usagers. Les exploitants agricoles et conducteurs de convois agricoles sont parfaitement conscients de ces enjeux. Les routes cantonales en traversée de localités relèvent de la compétence communale, au même titre d'ailleurs que les routes communales. Usant de leur compétence, les communes procè-

dent fréquemment, en traversée de localité, à une modération du trafic par rétrécissement de la chaussée.

Selon l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers

«CE SONT LES VÉHICULES LENTS QUI SONT LE PLUS GRAVEMENT EMBARRASSÉS PAR LES MESURES DE RALENTISSEMENT DU TRAFIC!»

(OETV), les véhicules agricoles ayant une largeur hors normes sont immatriculés comme les véhicules spéciaux, si cette largeur ne dépasse pas 3.5 m. Ce type de véhicules et d'engins agricoles tend à augmenter en raison de la rationalisation des travaux de l'agriculture, de plus en plus fréquemment opérés par des entreprises de travaux agricoles. Destinées à cultiver et à récolter de grandes surfaces, les entreprises s'équipent de matériel important. On croise ces temps-ci des grosses presses à balles rondes; en été, c'est le

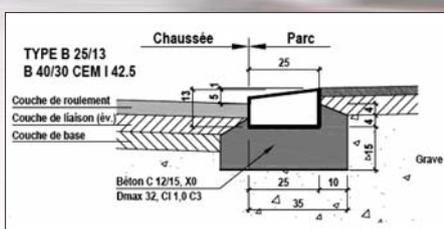
ballet des moissonneuses-batteuses. Immatriculés à une largeur de 3.5 m aux jantes, ces véhicules et machines doivent encore compter de chaque côté avec quelques centimètres de sur-largeur à cause des pneumatiques. Si les rétrécissements réduisent la largeur de la voie à 3,5 m, les convois agricoles ne passent plus qu'en mordant sur les côtés. Qu'il s'agisse de trottoirs ou d'ilots centraux, lorsque les bordures sont exécutées en plots de granit à arêtes vives, les véhicules larges subissent des dommages, notamment aux pneumatiques, abîment les installations routières elles-mêmes, ou ne peuvent tout simplement pas passer. On parvient ainsi au paradoxe que ce sont les véhicules lents qui sont le plus gravement embarrassés par les mesures de ralentissement du trafic!

L'oreille attentive du Service des routes

Dans le courant de l'année dernière, la problématique évoquée ci-dessus a été présentée au Service des routes. La Division gestion du réseau a été sensible aux difficultés rencontrées par les convois agricoles. Afin de faciliter la circulation de ces gros véhicules, le Service des routes s'est engagé à recommander aux communes un abaissement des bordures de trottoir de manière à ce que ces véhicules puissent y empiéter sans endommager ni leur matériel, ni les aménagements routiers eux-mêmes. A défaut, des largeurs minimales de 4 m. en ligne droite et un peu plus dans les courbes sont recommandées.

Ralentir sans rétrécir, rétrécir sans empêcher les convois agricoles

En alternative aux rétrécissements, on peut imaginer des décrochements latéraux sous forme d'obstacles ou de parage alterné ou d'autres solutions, pour autant que la largeur de la voie permette le passage des convois agricoles. Lorsque d'autres mesures ne peuvent être adoptées, le rétrécissement de chaussée devrait être réalisé en utilisant des bordures franchissables. Le type de bordures qui serait compatible avec la circulation des convois agricoles larges est désigné par exemple sous type B 25/13 dans la fiche du Service des routes SRT 4.02. Au pire, si nécessaire absolument, une bordure chanfreinée peut être envisagée. Toutefois, dans les courbes, la bordure B 25/13 devrait s'imposer. Dans tous les cas, les bordures à arêtes vives devraient être prohibées (cf schéma).



La bordure idéale (source: DIN F - service des routes - Fiche SRT 4.02)



A 3 mètres 50, impossible de passer sans casse!





TEXTE: JEAN-LUC KISSLING
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE PROMÉTERRE



Le bon exemple: Les bordures abaissées de ce rond-point permettent l'empiètement des pneumatiques sans dommage

Conclusion: Merci aux municipalités d'engager le dialogue

Une cohabitation harmonieuse entre riverains des axes de communication dans les villages et usagers agricoles est la plupart du temps largement réalisée. Elle peut être encore facilitée par les municipalités des communes rurales en ouvrant le dialogue, au stade des projets, avec les organisations agricoles, les associations spécialisées (adresses ci-contre) et les agriculteurs de la région.

Adresses utiles:

ARETA, Association romande des entreprises de travaux agricoles, M. Cédric Romon, président, 1029 Villars-Ste-Croix / cedric@romon.ch

ASETA, Association suisse pour l'équipement technique agricole, section vaudoise, M. Michel Lugeon, 1306 Daillens / michel.lugeon@bluewin.ch

Merci d'avance!

Les grosses machines ne sont pas un «caprice»

DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES NONANTE, LES FAMILLES PAYSANNES SUBISSENT UNE DOUBLE PRESSION. D'UNE PART LA BAISSÉ CONTINUELLE DES PRIX À LA PRODUCTION COMPRIÈ LE CHIFFRE D'AFFAIRES. D'AUTRE PART, LA SURENCHÈRE DES EXIGENCES DANS LES DOMAINES DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA PROTECTION DES ANIMAUX ACCROÎT LES COÛTS. L'UN DES POSTES DE CHARGES LES PLUS LOURDS EST CELUI DE LA MÉCANISATION. AFIN D'OPTIMISER CES FRAIS, LES AGRICULTEURS RECOURENT DE PLUS EN PLUS AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES. CELLES-CI SE SPÉCIALISENT ET TRAVAILLENT AU TOTAL DE GRANDES SURFACES. C'EST AINSI QUE L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE GRANDES DIMENSIONS S'IMPOSE SOUVENT AUX ENTREPRISES À L'ISSUE D'UN CALCUL PRÉCIS DE RENTABILITÉ COÛTS/INVESTISSEMENT ■



CONCOURS

Point carrefour

OÙ SE TROUVE CE PANNEAU?

SI VOUS PENSEZ SAVOIR DANS QUELLE COMMUNE VAUDOISE SE SITUE CE CARREFOUR ENVOYEZ UN E-MAIL À: NATHALIE.GREINER@UCV.CH ET INDIQUEZ: CONCOURS POINT COMMUNE N° 37, LE NOM DE LA COMMUNE OÙ SE TROUVE LE PANNEAU ET VOS COORDONNÉES. CELUI OU CELLE QUI TROUVERA LE PLUS DE POINTS D'INTERSECTIONS PRÉSENTÉS DURANT L'ANNÉE 2011, FIGURERA AVEC SA COMMUNE DANS LE NUMÉRO DE POINT COMMUNE DE MARS 2012. EN CAS D'EX-AEQUO UN TIRAGE AU SORT DÉSIGNERA LE VAINQUEUR.



AUCUNE PERSONNE N'A TROUVÉ LE CARREFOUR PRÉSENTÉ DANS LE NUMÉRO 36, IL S'AGISSAIT DU VILLAGE DE **MONTET** AU DESSUS DE CUDREFIN.

Lutte contre la pénurie de médecins de premier recours



TEXTE: CARINA HUM
CHEFFE DE PROJET / SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PROF. THOMAS BISCHOFF
PRÉSIDENT DE LA PLATEFORME CANTONALE DE MPR
DIR. DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE GÉNÉRALE



LES STATISTIQUES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE PERMETTENT D'ÉTABLIR QU'À L'HORIZON 2020 LA PÉNURIE EN MÉDECINS SERA IMPORTANTE. CE DÉFICIT S'ANNONCE PARTICULIÈREMENT MARQUÉ POUR LA MÉDECINE DE PREMIER RECOURS (MÉDECINS GÉNÉRALISTES, INTERNISTES ET PÉDIATRES) FORTEMENT SOLlicitÉE DU FAIT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'AUGMENTATION DE LA PRÉVALENCE DES MALADIES CHRONIQUES.

Ces risques de pénurie auront un impact particulièrement fort dans les régions périphériques du canton car celles-ci connaissent une conjonction de phénomènes: les médecins de premier recours (MPR) y sont actuellement peu nombreux et âgés, et ils assument une lourde charge de travail dont une astreinte à la garde plus conséquente que s'ils exerçaient en ville.

Une étude portant sur la relève médicale dans le Canton de Vaud réalisée en 2010 par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive a fait ressortir les constats suivants: sur les 2052 médecins actifs, 690 soit 34% exercent en tant que MPR. Parmi ceux-ci, 20% cesseront leur activité d'ici 2015 et 40% d'ici 2020. Une autre étude menée en 2010 par l'Observatoire de la santé a révélé que certaines zones géographiques (Chablais, Pays d'Enhaut, Moudon, Broye, Vallée de Joux, Pied-du-Jura) sont particulièrement menacées de pénurie médicale et que cette menace pèse davantage sur la relève de MPR.

En parallèle à ces statistiques, on remarque chez les jeunes médecins un changement de mode

de vie passant par une valorisation de la qualité de vie et une recherche d'équilibre entre vies professionnelle et privée. La féminisation marquée de la profession médicale engendre également une augmentation de pratique à temps partiel, notamment lors de la venue d'un enfant. Aussi, on observe chez les jeunes médecins une

LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE MÉDECINS PRÉFÈRE EXERCER EN CABINET DE GROUPE...

perte d'attrait de la médecine générale particulièrement dans sa forme traditionnelle du cabinet individuel et l'isolement qui caractérise la pratique médicale dans les régions décentralisées constitue un facteur dissuasif. La nouvelle génération de médecins préfère exercer en cabinet de groupe, d'ailleurs plus propice à une activité à temps partiel.

Ces régions sont donc doublement pénalisées: mal dotées aujourd'hui, elles n'attirent pas les jeunes médecins de demain.

Au vu des éléments précités, le maintien d'une médecine selon le modèle traditionnel avec le médecin travaillant seul en cabinet est donc fortement remis en cause.

L'Etat et plus particulièrement le Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS) est préoccupé par cette situation. Dans le but de mieux connaître les besoins et préoccupations de certaines régions, le DSAS souhaite établir une meilleure collaboration avec les communes, car celles-ci peuvent exercer

un rôle important dans la lutte contre la pénurie de médecins. Les communes peuvent prendre des initiatives pour anticiper les situations de pénurie ceci afin de continuer de garantir un accès aux soins médicaux à leur population.

Différents moyens peuvent être utilisés pour attirer les jeunes médecins à s'installer dans des zones extra urbaines et les communes ont la latitude pour élaborer des formes d'incitatifs ou de soutien: mises à disposition de locaux pour faciliter la mise en place de cabinet de groupes, propositions de bail locatif à tarif préférentiel, garanties accordées par les collectivités publiques, facilitation des autorisations de construire, etc.

Pour contrecarrer ce phénomène de pénurie, l'Etat a déployé dans sa politique divers moyens d'actions. Dans le cadre de ces mesures, il a entre autre instauré à la fin 2009 une Plateforme cantonale pour la MPR. Ce groupe d'experts composé de médecins se veut être un lieu d'échanges sur les thèmes relatifs à la médecine de premier recours. Cette Plateforme a pour mission d'analyser les besoins en soins de MPR des différentes régions du canton. Elle étudie entre autres des nouvelles formes d'organisation de l'offre médicale dans le secteur ambulatoire (cabinets de groupes ou projet alternatif tel que maison de santé pluridisciplinaires) avec l'objectif d'émettre des recommandations et des propositions innovantes afin de pallier à la pénurie médicale.



Le DSAS encourage les communes à prendre contact avec la plateforme cantonale de MPR afin d'échanger sur cette problématique et de discuter ouvertement de leurs préoccupations. Il espère également que ces collaborations permettront de travailler en concertation dans le but de trouver des solutions adaptées et d'assurer ainsi la continuité des soins de MPR dispensée à la population ■

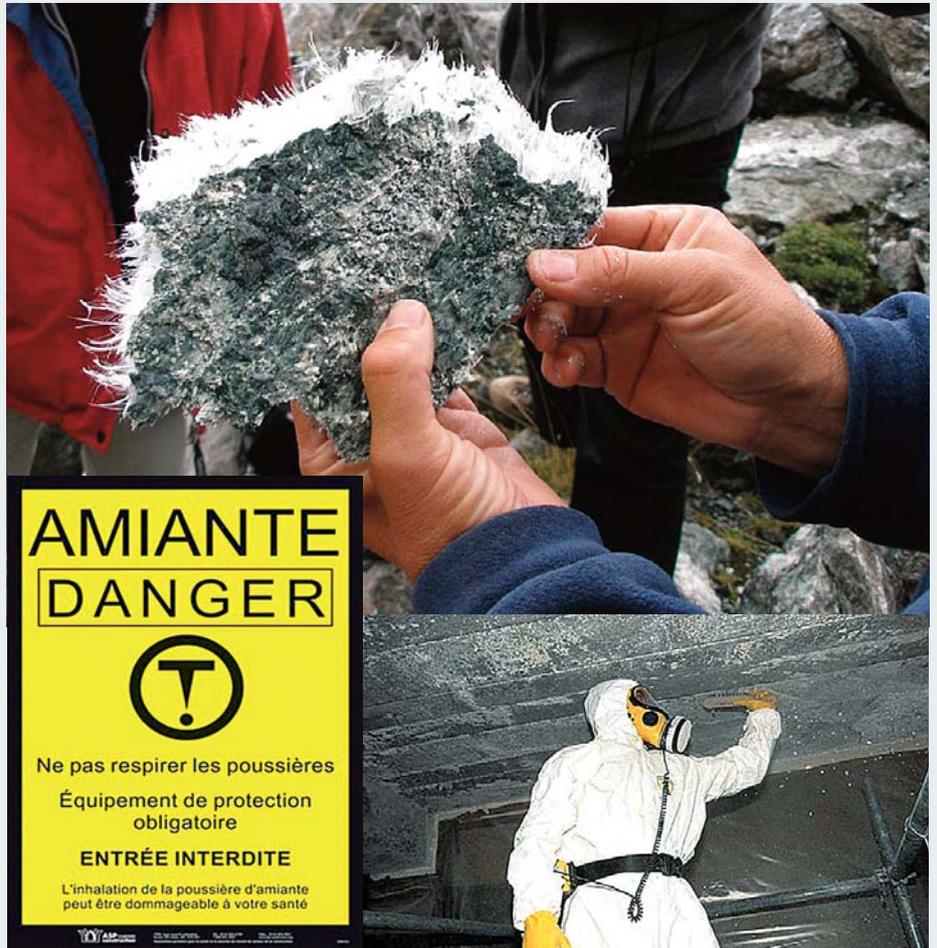
Pour plus d'information: carina.hum@vd.ch ou thomas.bischoff@hospv.ch

Note de l'UCV: notre prochain numéro contiendra un article illustrant l'exemple de la commune de Tramelan (NE) qui a réussi, grâce à une politique de la construction encourageant les synergies, à attirer la venue de médecins.

diagnostic de l'amiante dans les bâtiments privés

COMME LE RELÈVE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS UNE PUBLICATION INTITULÉE «AMIANTE DANS LES MAISONS» (2005), L'AMIANTE S'EST RÉVÉLÉ ÊTRE UNE DES MATIÈRES LES PLUS NOCIVES DE L'HISTOIRE MODERNE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL. IL SE DÉSAGRÈGE TRÈS FACILEMENT EN FIBRES MICROSCOPIQUES QUI, SI ELLES SONT INHALÉES, PEUVENT PROVOQUER DES TUMEURS MALIGNES DE LA PLÈVRE ET DU PÉRITONÉ, LE CANCER DU POUMON ET L'ASBESTOSE. L'UNE DES CARACTÉRISTIQUES DE L'AMIANTE EST QUE SES FIBRES, DE QUELQUES MILLIMÈTRES À QUELQUES CENTIMÈTRES DE LONGUEUR, PEUVENT SE DIVISER LONGITUDINALEMENT EN FIBRILLES EXTRÊMEMENT FINES, INVISIBLES À L'ŒIL NU. INHALÉES, ELLES PEUVENT PROVOQUER DE TELS CANCERS. LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ONT ÉTÉ UTILISÉS PENDANT UNE LONGUE PÉRIODE PENDANT LE XXÈME SIÈCLE, JUSQU'EN 1991 DATE DE SON INTERDICTION. DANS LES ANNÉES 1950 À 1970, CETTE MATIÈRE A CONNU SON APOGÉE DANS LA CONSTRUCTION. L'AMIANTE PEUT SE TROUVER DANS DIVERS MATÉRIAUX UTILISÉS AVANT 1991 POUR LES MAISONS : TUILES EN FIBROCIMENT, AMÉNAGEMENTS DE JARDIN EN FIBROCIMENT TELS QUE LES BACS À FLEURS, RÉCIPIENTS OU TABLES DE PING-PONG, REVÊTEMENTS DE PORTES COUPE-FEU, CLOISONS LÉGÈRES, FAUX PLAFONDS, FLOPAGE DE PLAFOND, REVÊTEMENTS DE SOL EN CARREAUX DE VINYLE-AMIANTE, ISOLATION DE CONDUITES, APPAREILS DE CHAUFFAGE À ACCUMULATION ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES.

L'Institut universitaire romand de santé au travail rappelle que les premiers cas de fibromes respiratoires rapportés chez des ouvriers de filatures d'amiante en France et en Angleterre ont été constatés au début du XX^e siècle. Les cancers de la plèvre ou mésothéliomes ont été relevés dans les années soixante en Afrique du Sud chez des travailleurs de mines d'amiante et parmi la population résidant à proximité des mines. Toutes les variétés d'amiante ont été classées comme cancérogènes en 1977 et la Suisse a interdit son usage en 1990. En Europe, plus de 400'000 décès liés à l'amiante pourraient survenir au cours des prochaines années, car les maladies liées à l'amiante peuvent se révéler plusieurs dizaines d'années après l'exposition.



Il n'existe pas d'obligation fédérale générale d'assainir les bâtiments contenant de l'amiante, ni de valeurs limites fédérales contraignantes indiquant la charge acceptable de fibres d'amiante dans les habitations. Le Tribunal fédéral a considéré que les bâtiments contenant de l'amiante ne pouvaient pas être classés comme sites pollués au sens de la législation fédérale sur l'environnement; cette loi ne fonde pas une obligation générale d'assainir les immeubles contenant l'amiante (ATF 136 II 142).

Mais la législation fédérale sur le travail, en particulier l'ordonnance du Conseil fédéral sur la prévention des accidents et maladies professionnels (OPA) et la directive amiante no 6'503 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (décembre 2008) prévoient les mesures à prendre en cas d'exposition à l'amiante des employés soumis à un risque de contamination en cas de travaux de déflocage, d'autres travaux de transformation et de construction sur des bâtiments contenant de l'amiante (cf l'analyse d'Isabelle Romy présentée aux Journées suisses du droit de la construction 2011, Fribourg, p. 174 ss).

On doit en déduire la nécessité d'un effort des autorités et des particuliers pour identifier les constructions où se trouve de l'amiante et prendre les mesures utiles au niveau des transformations pour éviter toute contamination des travailleurs, même si les habitants sont peu exposés quand ils n'interviennent pas sur ces matériaux (la brochure «Amiante dans les maisons» de l'Office fédéral de la santé publique relève au surplus que les risques de cancers liés aux charges de fond d'amiante sont nettement inférieurs à ceux liés au radon).

Après avoir procédé à une campagne d'analyse systématique des bâtiments publics à partir de 2004 et avoir assaini progressivement les bâtiments le nécessitant, le Conseil d'Etat vaudois s'est penché sur la problématique des bâtiments privés. Pour éviter d'imposer un inventaire systématique sur tout le territoire cantonal, entraînant des coûts disproportionnés et surtout irréalisables faute d'entreprises compétentes en nombre suffisant, l'autorité cantonale a préféré un système progressif lié aux demandes d'autorisation de transformer ou de démolir.



TEXTE: BENOÎT BOVAY

AVOCAT SPÉCIALISTE FSA
DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER
PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE DROIT ET
DES SCIENCES CRIMINELLES DE L'UNIL

La loi vaudoise du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) a été modifiée le 18 mai 2010 par l'ajout de l'article 103a LATC entré en vigueur le 1er janvier 2011:

«Art. 103a Diagnostic amiante

1. En cas de travaux de démolition ou de transformation soumis à autorisation et portant sur les immeubles construits avant 1991, le requérant joint à sa demande un diagnostic de présence amiante pour l'ensemble du bâtiment, accompagné, si cette substance est présente et en fonction de sa quantité, de la localisation et de sa forme, d'un programme d'assainissement.

2. La Municipalité veille à ce que le diagnostic et l'assainissement soient effectués conformément aux normes édictées en la matière par le Département en charge des bâtiments de l'Etat.

3. Sous réserve de l'approbation du propriétaire (ou requérant), les résultats du diagnostic amiante sont rendus publics et actualisés sur internet.»

Lors des débats au Grand Conseil, le texte initial qui prévoyait systématiquement la publication des résultats des diagnostics a été amendé en réservant l'accord du propriétaire.

L'obligation de faire un diagnostic de présence de l'amiante et de déposer le cas échéant un programme d'assainissement est liée à toute demande de démolition ou de transformation. Le critère est la soumission des travaux à autorisation de construire. On rappelle que l'article 103 LATC soumet à autorisation municipale tout travail de construction ou de démolition, en surface ou sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment. Sont exemp-

tées d'autorisation de construire les constructions, démolitions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation et à l'activité professionnelle et dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal. L'article 68a du règlement d'application de la LATC donne quelques exemples de travaux et constructions qui pourraient être dispensés d'autorisation: bûcher, cabane de jardin d'une surface maximale de 8 m², pergolas non couverte d'une surface maximale de 12 m², sentier piétonnier privé, fontaine, sculpture et cheminée de jardin, clôture ne dépassant pas 1,2 mètres de hauteur, démolition de bâtiments de minime importance. Pour déterminer si de tels travaux peuvent être dispensés d'enquête publique, l'autorité doit encore s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à un intérêt public pré-

**«LE DIAGNOSTIC AMIANTE
IMPLIQUE UN INVESTISSEMENT
DE QUELQUES MILLIERS DE FRANCS
ET DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR
UNE ENTREPRISE RECONNUE»**

pondérant (protection de la nature, du paysage, des monuments historiques) ou à des intérêts privés dignes de protection tels ceux des voisins, qu'ils n'ont pas non plus d'influence sur l'équipement et l'environnement. Si les travaux doivent être mis à l'enquête publique (critères des articles 111 LATC et 72d RLATC, travaux qui pourraient notamment porter atteinte aux intérêts de tiers), il y aura forcément autorisation. On constate que le régime de l'autorisation touche les travaux dépassant ceux de minime importance, ce qui signifie l'établissement du diag-

nostic amiante dans la plupart des cas. Ce diagnostic implique un investissement de quelques milliers de francs et doit être effectué par une entreprise reconnue. Il retardera un peu le traitement du dossier de permis de construire. Le seul inconvénient du système est que le propriétaire renonce aux travaux pour éviter le diagnostic et le désamiantage.

L'objectif est d'obtenir pour l'entier du bâtiment, même si les travaux ne concernent qu'une petite partie de celui-ci, un diagnostic qui sera définitif puisque le propriétaire, ensuite, n'aura plus besoin de le faire quels que soient les travaux qu'il entreprendra. Un amendement tendait à restreindre l'analyse à la seule partie du bâtiment concernée par les travaux, il a été écarté en considérant qu'il était de l'intérêt du propriétaire de connaître l'état de pollution de son bâtiment de manière générale et non pas ciblée, ce d'autant plus que le coût devait être proche. On peut aussi admettre qu'il y a une certaine plus-value pour un propriétaire de savoir et de pouvoir annoncer que le bâtiment est exempt d'amiante. Lier ce diagnostic à toute demande d'autorisation de transformation ou de démolition est cohérent puisque c'est un moment où, la plupart du temps, des professionnels de la construction s'occupent du bâtiment et doivent y travailler. C'est aussi profiter d'une démarche administrative bien organisée où les autorités contrôlent le dossier, notamment pour l'enquête publique et l'autorisation. Cela permet d'échelonner dans le temps l'examen de tous les bâtiments privés construits après 1991. Si l'investissement peut paraître lourd à certains propriétaires qui effectuent de petits travaux soumis à autorisation, il s'agit d'un investissement nécessaire pour tous les bâtiments privés et utile pour l'avenir ■



TEXTE: ANABELLE REBER
BIOLOGISTE À LA CONSERVATION DE LA NATURE
DE L'ÉTAT DE VAUD

Quatre communes récompensées



LE 25 JUIN 2011, UN JURY PRÉSIDIÉ PAR MADAME JACQUELINE DE QUATTRO, CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT, RÉCOMPENSERA 4 COMMUNES VAUDOISES POUR LEUR ENGAGEMENT EXEMPLAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ. LA CÉRÉMONIE AURA LIEU DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES, À CHAMPVENT, VILLAGE CÉLÉBRANT SES 1000 ANS D'EXISTENCE. LORS DE LA MANIFESTATION, IL SERA ÉGALEMENT POSSIBLE DE DÉCOUVRIR LES BONS EXEMPLES DES COMMUNES PARTICIPANTES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ.

Lancé en 2010 par le département de la sécurité et de l'environnement, le concours «Villes et villages vaudois, acteurs de la biodiversité» touche à sa fin. Les communes candidates ont été évaluées sur la base du questionnaire qui leur avait été adressé en octobre. Ce dernier avait pour thèmes la gestion de la nature et des espaces verts, celle des espèces et de leurs habitats et de l'eau, les outils de planification en faveur de la biodiversité, ainsi que les moyens de communication et l'organisation interne mise en place par les communes pour promouvoir la biodiver-

sité. Leurs réponses montrent qu'indépendamment de leurs caractéristiques démographiques et géographiques, les communes font preuve d'imagination et ne ménagent pas leurs efforts pour favoriser la biodiversité sur leur territoire.

Bons exemples de mesures en faveur de la biodiversité dans les communes

La plupart des communes participantes ont par exemple choisi d'entretenir leurs espaces verts de manière extensive et différenciée, c'est-à-dire, de gérer chaque espace suivant sa vocation propre, en diminuant à certains endroits la fréquence des fauches ou la quantité d'engrais appliquée. Ce mode de gestion permet ainsi à une flore rare ou tardive de se développer et favorise de nombreux insectes, comme les abeilles et les papillons. Certaines communes vont plus loin et mettent en place un suivi de la biodiversité sur leur territoire afin de mesurer le succès des démarches mises en œuvre. Ce type de suivi est particulièrement utile car il permet de détecter rapidement le déclin d'une espèce ou l'arrivée d'une espèce nuisible et de prendre à temps les mesures qui s'imposent.

Lutter contre les espèces invasives est un autre exemple de bonne pratique que toutes les communes candidates ont choisi de mettre en œuvre. La lutte peut consister en un simple arrachage systématique des espèces envahissantes, assorti ou non de mesures de prévention et de précaution évitant la repousse. Certaines communes ont donc décidé de mettre sur pied

**LUTTER CONTRE LES ESPÈCES
INVASIVES EST UN AUTRE EXEMPLE
DE BONNE PRATIQUE QUE TOUTES
LES COMMUNES CANDIDATES
ONT CHOISI...**

des mesures de reboisement, de couverture du sol ou encore de fauches régulières afin d'épuiser les plants et éviter leur repousse. La mise en place d'une base de données permettant de suivre l'évolution des espèces invasives ou la création de formations pour les jardiniers et employés municipaux sont deux exemples de mesures particulièrement exemplaires décrites par des communes participantes.

Quatre communes récompensées



Mur en pierres sèches

Une boîte à outil biodiversité pour les communes vaudoises

Il existe de nombreux moyens de favoriser la biodiversité sur le territoire communal en agissant à plusieurs niveaux, dans le cadre de la planification, comme dans celui de la gestion des espèces et habitats.

Afin d'aider les communes dans la gestion de leur patrimoine naturel, le département de la sécurité et de l'environnement a chargé la Conservation de la nature de l'Etat de Vaud de leur proposer à toutes, un classeur contenant toutes les informations utiles pour faciliter la gestion de la biodiversité sur leur territoire. Composée de fiches pratiques qui pourront être librement téléchargées, cette «boîte à outils» sera évolutive et pourra être complétée suivant les besoins des communes. Elle contiendra conseils et informations en matière de gestion de la faune et de la flore, des milieux naturels, du paysage, par exemple lors de l'établissement d'un permis de construire ou d'un plan d'aménagement. Elle

contiendra également des exemples de bonnes pratiques issues des communidates du concours.

Stand thématique du Canton de Vaud aux 1000 ans du village de Champvent

La remise des prix du concours aura lieu sur le stand que tiendra le Canton de Vaud lors des festivités célébrant les 1000 ans du village de Champvent, du 25 au 26 juin 2011. Les visiteurs pourront y découvrir, outre les résultats du concours, diverses pratiques permettant de favoriser la biodiversité dans les villes et les villages, que ce soit au niveau individuel ou au niveau communal ou cantonal. La table des matières de la boîte à outil biodiversité pour les communes sera également présentée à cette occasion, accompagnée des premières fiches pratiques ■

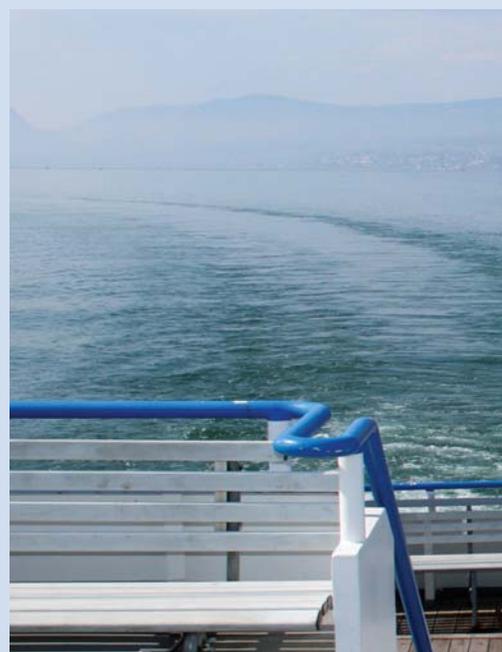
GRANDE PREMIÈRE: COMPTE TENU DE L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE DU SITE ET ADEPTE DE MOBILITÉ DOUCE, LE COMITÉ DE L'AVDCH A ORGANISÉ DES CARS POUR QUE SES MEMBRES PUISSENT REJOINDRE EN TOUTE QUIÉTUDE LA COMMUNE LA PLUS SEPTENTRIONALE DU CANTON.

Monsieur le Syndic **Claude Roulin** a brillamment entamé la partie statutaire en présentant avec cœur la Commune qu'il a dirigée pendant plus de 20 ans.

L'assemblée a pu s'enorgueillir de la présence de Madame **Andréanne Jordan-Meyer**, Secrétaire Générale du Département de l'Intérieur, qui a apporté le mot de Monsieur le Conseiller d'Etat Leuba, et notamment le rappel de sa promesse concernant le maintien des cartes d'identité dans les communes.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Monsieur Charles Radice, membre fondateur et premier Président de l'Association, qui s'est éteint l'automne dernier.

Durant la partie statutaire ont été notamment évoqués l'ultime étape de l'harmonisation des registres, soit l'attribution des numéros de logement, l'échéance de 2012 concernant la production des documents d'identité, et les cours de formation que l'AVDCH renonce à donner cette année, faute de thème porteur.



VENDREDI 25 MARS À CUDREFIN

Assemblée générale ordinaire de l'AVDCH



TEXTE: CLAUDE PETIT
PRÉSIDENTE DE L'AVDCH
COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Deux conférenciers se sont succédé: le Directeur du Gymnase inter-cantonal de la Broye, Monsieur **Thierry Maire**, a brillamment présenté son établissement. Puis Monsieur **Beat Binder**, Chef de Projet à l'Etat de Fribourg, a relaté avec brio les opérations liées à l'harmonisation dans son canton, puis nous a présenté le tout nouveau Guide fribourgeois du Préposé.

A l'issue de la séance, un exceptionnel orchestre aux rythmes caribéens a animé l'apéritif. Les participants se sont ensuite rendus au Port de Cudrefin pour embarquer sur un bateau, pour un repas en forme de mini-croisière sur les lacs de Neuchâtel et Morat et le canal de la Broye qui les relie.

Le soleil et la douceur du temps ont permis qu'une bonne partie de la journée se déroule en plein air, ajoutant au plaisir des collègues et invités. L'engagement des autorités communales et de son personnel, ont fait de cette journée un moment tout à fait privilégié.

C'est à Gimel que nos membres et invités vivront la prochaine assemblée générale, le 30 mars 2012 ■



- Photos de gauche à droite et de haut en bas:
- Embarquement immédiat sur le bateau «La Béroche»
 - Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV en grande discussion au large de Neuchâtel
 - Création florale de «La Petite Maison» de Cudrefin
 - Le «Steelband du Lac» venu en voisin de Morat
 - Le syndic Claude Roulin remet le fanion de Cudrefin à Mme Claude Petit présidente de l'AVDCH
 - Mme Andréanne Jordan-Meyer
 - Une jolie croisière sur les lacs de Morat et de Neuchâtel
 - Des bus ont amené les participants de tout le canton

VENDREDI 6 MAI À CHÂTEAU-D'OEX

Assemblée générale ordinaire de l'AVIATCO



TEXTE: JACQUES LIAUDET
CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, CRISSIER
DÉLÉGUÉ DE L'AVIATCO AU POINT COMMUN-E
PHOTOS: ROLAND OGUEY, CHÂTEAU-D'OEX

C'EST DANS LE PAYS D'ENHAUT ET EN PRÉSENCE DE 33 MEMBRES, QUE S'EST TENUE LA 28E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET TECHNICIENS COMMUNAUX. SON PRÉSIDENT, M. ERNEST BUCHER, N'A PAS MANQUÉ DE RELEVÉ L'IMPORTANCE DU MILLÉSIME 2010 EN TANT QU'ANNÉE CHARNIÈRE DE L'ASSOCIATION, TENANT COMPTE DU DÉPART D'ANCIENS MEMBRES ET DE L'ARRIVÉE DE FORCES VIVES, ASSURANT AINSI LA PÉRENNITÉ DE L'ASSOCIATION.

Comme de coutume, le point fort de l'ordre du jour a été le rapport d'activité du président qui a relevé les particularités et les difficultés journalières dans l'exercice de nos missions, de surcroît en début de législature où certains membres auront comme tâche d'expliquer la législation, les procédures et le fonctionnement des services à de nouveaux élus. Le message présidentiel a également porté sur la diminution des marges de manœuvres des municipalités en regard des relations quelques-fois compliquées avec les services de l'Etat.

Le comité en place, a relevé l'excellente santé de l'association, tant du point de vue du fonctionnement interne, de ses représentations aux différents échelons associatifs, que du point de vue financier et budgétaire. On relèvera au passage la très bonne tenue des comptes 2010 et l'acceptation du budget 2011.

Cinq nouveaux membres représentant les communes d'Yverdon, Renens, Echallens, Montreux et Château-d'Oex sont acceptés par l'assemblée.

Monsieur Michel Testori, vice-président (Orbe) et Madame Catherine Wuthrich, trésorière (Nyon) quittent le comité après de nombreuses années de bons et loyaux services; ils sont chaleureusement remerciés et acclamés par l'assemblée. Le nouveau comité 2010-2011 est composé de:

Président: M. Ernest Bucher (Payerne)

Vice-président et webmaster:
M. Guy Reymond (Commugny)

Secrétaire: M. Alain Bovy (Morges)

Trésorier: M. Olivier Sudan (Le Chenit)

Membre adjoint:
M. Christophe Cotting (St-Prex)

Les délégués de l'AVIATCO auprès des associations ont fait un bilan synthétique des actions développées par ces associations.

Au terme de la partie officielle, c'est dans une ambiance agréable et détendue que la journée s'est poursuivie par une présentation du projet de parc Naturel Gruyère - Pays d'Enhaut ainsi que de l'espace ballons. M. Jean-Jacques Motter, syndic et M. Michel Morier-Genoud, municipal de la commune de Château-d'Oex ont adressé un message de bienvenue suivi par un

repas et une visite des imposantes caves de l'Etivaz. Les remerciements d'usage sont adressés à M. Roland Oguey pour l'organisation de cette journée ■

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE DES
INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET
TECHNICIENS COMMUNAUX



VENREDI 6 MAI 2011 À YVERDON-LES-BAINS

Assemblée générale ordinaire de l'AVDAAS

LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS ET LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES DE LA RÉGION YVERDON-GRANDSON ONT ACCUEILLI CHALEUREUSEMENT L'AVDAAS POUR SA 63^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. CETTE DERNIÈRE S'EST TENUE À L'AULA MAGNA DU CHÂTEAU D'YVERDON-LES-BAINS, LEQUEL ABRITE LE MUSÉE HISTORIQUE, LE MUSÉE SUISSE DE LA MODE AINSI QUE LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE PESTALOZZI.



Photos de haut en bas et de gauche à droite:

- L'assemblée s'est déroulée dans le château
- Mme Fabienne Goetzinger, directrice de l'AVS Vaud
- M. Daniel Von Siebenthal, Syndic d'Yverdon
- Le comité de l'AVDAAS et ses invités dont M. Jean-Pierre Grin, Conseiller National tout droite
- La brigade de cuisine au grand complet
- La salle de paroisse où a été servi le repas

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, Monsieur **Daniel Von Siebenthal**, Syndic des lieux, a passé la parole à Madame **Sylvie Lacoste**, Secrétaire générale, laquelle a dressé un bref panorama de la ville d'Yverdon-les-Bains. Célèbre pour ses thermes, Yverdon-les-Bains, ville d'eau, est située au centre de la Romandie et bénéficie d'une expansion à l'image du canton de Vaud.

Le Président de l'ARAS Yverdon-Grandson et Conseiller National, Monsieur **Jean-Pierre Grin**, a pris la parole. Il a notamment évoqué les prochains changements engendrés par la réorganisation territoriale des districts vaudois.

L'association régionale pour l'action sociale (ARAS) du district Jura-Nord vaudois regroupera un bassin de population de 70'000 habitants pour environ 80 communes.

Dans son rapport annuel, le nouveau Président de l'aVDAas, Monsieur **Markus Pichler**, a fait état des excellentes relations qui règnent entre les agences et leurs partenaires. Par ailleurs, il rappelle la participation de l'aVDAas dans la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre la

pauvreté du Conseil d'Etat, notamment de la loi sur les prestations complémentaires pour famille et les prestations de la rente-pont (LPCFam). Il évoque également les préparatifs liés à la loi vaudoise sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement (LHPS), laquelle engendrera un certain nombre de bouleversements dans le quotidien professionnel des agences d'assurances sociales.

Dix nouveaux membres ont été admis à l'unanimité au sein de l'aVDAas et, Monsieur **Didier Tenthorey**, ancien Président, a été nommé membre d'honneur. Les membres du comité ont intégralement été reconduits.

Enfin, après avoir présenté les différentes activités de la Caisse cantonale vaudoise de compensation, Madame **Fabienne Goetzinger**, Directrice, a exprimé sa reconnaissance envers les agences d'assurances sociales. Elle a notamment relevé le rôle prépondérant de celles-ci dans le dispositif cantonal.

La 64^e assemblée générale de l'aVDAas se déroulera le 4 mai 2012. Elle sera organisée par la région de Nyon.



TEXTE: ERIC BURNET
 CHEF DE BUREAU AU SERVICE DES ASSURANCES
 SOCIALES DE LA VILLE DE LAUSANNE
 MEMBRE DE L'AVDAAS
 PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

L'assemblée côté jardin

Au terme de la partie statutaire, toute l'assemblée a été conviée dans la cour du Château pour le traditionnel apéritif offert par la municipalité d'Yverdon-les-Bains. Ensuite les participants ont rejoint la salle de Paroisse où un excellent repas printanier leur fut servi. Avant, pendant et après ces agapes, le groupe «**La Grand-Mère indigne**» (un petit clin d'oeil à l'AVS qui était représentée en nombre avec sa direction incorpore!) a fait monter l'ambiance. Les cinq musiciens qui forment ce groupe sont tous des professionnels de haut niveau, le tuba par exemple a joué dans plusieurs orchestres symphoniques. Dans un style surfant tantôt sur du rap à la française, puis partant dans un élan jouissif de fanfares, dans la pure veine d'un Goran Bregovic, a enchanté l'assistance. Après le café et la traditionnelle tombola, les délégués de l'AVDAAS ont repris le chemin de leur commune respective en ayant passé une bonne journée chez les Ch'tis vaudois ■



AVDAAS

ASSOCIATION VAUDOISE
 DES AGENTS
 D'ASSURANCES SOCIALES

Photos ci-dessus, de gauche à droite:
 Mme Sylvie Lacoste, M. Jean-Pierre Grin et le comité de l'AVDAAS en pleine séance



VENDREDI 13 MAI 2011 À BEX

Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC



TEXTE: JEAN-FRANÇOIS NIKLAUS
NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ACVBC
BOURSIER DE LA COMMUNE D'EPALINGES

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

C'EST PAR UN TEMPS QUASI ESTIVAL ET EN PRÉSENCE DE 170 MEMBRES QUE LA 66^E ÉDITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX S'EST DÉROULÉE À LA GRANDE SALLE DU PARC, À BEX.

M. **Michel Flückiger**, syndic de Bex, a brièvement présenté sa commune, connue loin à la ronde pour ses Mines de sel et située dans le district d'Aigle. Avec 6'414 habitants, Bex s'étire des berges du Rhône au sommet des Diablerets sur une surface de 9'660 hectares, soit la troisième en importance dans le canton.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, l'adoption des comptes 2010 et du budget 2011 dans leur nouvelle configuration (passage de l'année scolaire à l'année civile) n'a donné lieu à aucun commentaire particulier. Les jubilaires (20 ans de sociétariat) sont ensuite appelés (huit membres) pour recevoir un diplôme, un cadeau-souvenir et quelques bouteilles. De plus, une petite attention et des applaudissements ont salué Mmes Nelly Chevalley et Claude-Armande Stalder, ainsi que MM. Raymond Auberson, Roger Hennard, Maurice Hurni, Gérard Rémy, François Rotzetter et Georges Rozay qui ont fêté leurs 40 ans de sociétariat!

Afin de satisfaire aux besoins réels des tâches demandées au Comité, la modification de l'article 13 des statuts (passage de «sept membres» à «cinq à sept membres») est votée; cette décision intervient après concertation du Comité à la suite de la démission de Mme Martine Besson, membre depuis 1998 et future heureuse retraitée. En effet, l'évolution des activités du Comité ne nécessite plus de disposer d'un nombre de membres aussi conséquent qu'auparavant. L'assemblée prend acte de cette décision et remercie chaleureusement la démissionnaire pour sa présence fidèle pendant ces treize années.

L'édition 2011 marque un autre changement au sein du Comité, puisque son dévoué Président et boursier du lieu, M. **Edy Rod**, a décidé de s'accorder un peu de temps pour préparer sa prochaine retraite, après plus de 11 ans passés à la tête des boursiers vaudois. Officiant au sein du Comité depuis 1995, c'est sous un tonnerre d'applaudissements qu'il a été remercié pour son dévouement et sa gentillesse appréciés tout au long de son mandat. Traditionnellement, votre serviteur et Vice-président depuis 2007 est appelé à lui succéder; c'est avec plaisir qu'il accepte et est élu par acclamation de l'assemblée.



ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE
VAUDOISE DES BOURSIERS
COMMUNAUX

M. **Jean-Marc Moreillon**, boursier d'Aigle, est accueilli en tant que nouveau membre du Comité, alors que les autres titulaires en place se représentent et sont réélus.

Après les communications de M. **Bernard Pouly**, responsable de la perception auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et M. **Fabrice Weber**, directeur de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales (ASFICO), un rapide tour d'horizon rappelant quelques points pour la détermination du plafond d'endettement a été présenté par MM. **Blanc et Saitta**, de la fiduciaire BDO Visura SA.

L'apéritif, offert par la commune hôte, a ensuite été servi, avant qu'un succulent repas, concocté par M. Christophe Rod (fils du Président sortant) et sa brigade, soit partagé dans un climat convivial et détendu.

L'année prochaine, la commune de Moudon accueillera notre assemblée le vendredi 4 mai ■

Composition du comité ACVBC

Président:

M. **Jean-François Niklaus**, Epalinges

Vice-président:

M. **Jean-Yves Thévoz**, St-Prex

Secrétaire:

Mme **Brigitte Emery**, Vucherens

Caissière: Mme **Anne Bovet**, Cuarnens

Assurance-caution:

Mme **Dominique Depping**, St-Barthélémy

Jubilaires: M. **Jean-Marc Moreillon**, Aigle



Photos de haut en bas

- Jean-Yves Thévoz offre un réveil matin à Fabrice Weber afin que ce dernier ne soit pas aussi long dans son intervention qu'en 2010 (plus de 30 min.)
- Martine Besson, future retraitée
- Le nouveau et l'ancien président de l'ACVBC, Jean-François Niklaus et M. Edy Rod
- M. Flückiger, syndic de Bex (5e depuis la gauche) entouré de ses municipaux et chefs de service
- Le chef Christophe Rod toujours souriant
- M. Yvan Tardy, président de l'UCV

Mémento des comités et assemblées générales

Quand	Qui	Quoi	Où	
2011				
Mer 22 juin	07h30	UCV	Groupe bourgs et villages	Pully
Jeu 23 juin		AVDCH	Régionale Nord	Molondin
Ven 24 juin	17h00	UCV	Comité	Champvent
Sam 25 juin	09h00	UCV	AG et Journée des communes vaudoises	Baulmes et Champvent
Lun 5 sept.	07h00	UCV	Groupe des Villes	Bussigny-près-Lausanne
Jeu 22 sept.	17h00	UCV	Comité	La Tour-de-Peilz
Ven 7 oct.	09h00	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Forel Lavaux
Jeu 3 nov.		AVDCH	Régionale Broye Vully	Palézieux
Ven 4 nov.		AVDCH	Régionale «Agglo»	Chavannes
Ven 4 nov.	09h00	AVIATCO	Journée technique	Bulle
Jeu 10 nov.	19h00	UCV	Assemblée extraordinaire	Morges, Beausobre
Jeu 17 nov.	07h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Jeu 17 nov.		AVDCH	Régionale La Côte	Denens
Jeu 17 nov.	18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Pully, Collège A. Reymond
Jeu 24 nov.	18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Nyon, Ferme du Manoir
Mer 30 nov.	18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Yverdon-les-Bains, Aula Magna
2012				
Ven 30 mars	09h00	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Gimel
Ven 27 avril	09h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	La Tour-de-Peilz, Villa des Doges
Ven 4 mai	09h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Région Nyonnaise
Ven 4 mai	09h00	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Moudon
Ven 26 oct.	09h00	AVIATCO	Journée technique	Gryon

CONSEIL ET FORMATION EN FINANCES COMMUNALES

Cours spécialisés 2011

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

Cours	Titre du cours	Dates
1	<i>Bouclément des comptes 2010</i>	<i>jeudi 31 mars</i>
2	Préparation du budget 2012	jeudi 01 septembre
3	Plafond d'endettement	Jeudis 15, 22, 29 septembre
4	Compte de fonctionnement	jeudi 6 octobre
5	Le compte des investissements	jeudi 13 octobre
6	Lecture et structure du Bilan	jeudi 27 octobre
7	Analyse et planification financières cours théorique et pratique	jeudi 3 novembre
8	Décompte TVA dans les collectivités	jeudi 10 novembre
9	Péréquation intercommunale	jeudis 17, 24 nov., 1er décembre

Lieu: Salle du conseil communal de Grandvaux / Prix: Fr. 220.- pour chaque cours



PIERRE BUSSET

Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch